

Convocation en date du 24 novembre 2017
Affichage en date du 24 novembre 2017

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL en date du 1^{er} DECEMBRE 2017

Présents MMES FORASETTO Laurence, NICOLAS Valérie, REINA Béatrice,
MM AMBROSIO Robert, BESNARD Gilbert, POULET Christophe, RICHARD Dominique,
VESPERINI Olivier

Pouvoirs : TALHI Jeannine (pouvoir à Robert AMBROSIO),

Absents excusés : ZOUAGHI Pascale, MOUNIER Laurent, SCAVINO Pierre-Jean

Secrétaire : Mme REINA Béatrice

Approbation du conseil municipal du 13 octobre 2017 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 13 octobre 2017.

17.67 – Décision Modificative n°1 Budget Eau et Assainissement 2017

Vu la délibération n° 17-26 du 24 mars 2017 relative au vote du BP 2017 de l'Eau et de l'Assainissement

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des mouvements de crédits afin de réaliser les dépenses liées aux charges du personnel.

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les dépenses d'ordre prévues au budget primitif M49 2017.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à :

1) des mouvements de crédit comme suit afin de répondre à ces besoins :

Section d'exploitation

- Compte 6063 chapitre 011 : -3 000 euros
- Compte 6411 chapitre 012 : 3 000 euros

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

décide à l'unanimité

d'inscrire les opérations d'ordre comme définies ci-dessous :

Section d'exploitation

- Compte 6063 chapitre 011 : -3 000 euros
- Compte 6411 chapitre 012 : 3 000 euros

17.68 –RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour financer les investissements de l'année 2018 dans l'attente des subventions, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Cette dernière permettra à la commune, si besoin, de réaliser des débloqués successifs au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante pour le renouvellement de la ligne de trésorerie

Plafond: 130 000.00 euros

Durée: 12 mois

Taux facturé: EURIBOR 3 mois moyenné + marge 1.10%

Base de calcul : 365 jours

Facturation trimestrielle des intérêts en fonction de l'utilisation

Commission de confirmation: 0.20%

Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Déblocage des fonds : au gré des besoins de trésorerie dans la limite du plafond autorisé (montant minimum d'un tirage : 20 000€).

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

De renouveler la ligne de trésorerie de 130 000 euros auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la commune,

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires à son remboursement et au règlement des intérêts.

17.69 – Convention de partenariat avec la Commune de Seillons Source d'Argens :

Considérant que chaque année la commune de Brue-Auriac participe, pour les enfants de la commune, aux frais de séjours dans l'accueil de loisirs situé sur la commune de Seillons Source d'Argens .

Considérant que la commune de Seillons Source d'Argens organise et gère sur le plan éducatif et comptable l'accueil de loisirs dans le cadre d'une régie depuis le 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du partenariat établi entre la commune de Seillons Source d'Argens et la commune de Brue-Auriac relatif à l'accueil de loisirs et propose de renouveler ce dernier

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu Monsieur le Maire

Décide à l'unanimité

*de renouveler l'aide pour les enfants de la commune qui participeront au centre de loisirs de la commune de Seillons Source d'Argens pour les vacances de février, d'avril, d'été d'octobre et Noël ainsi que les mercredis durant la période scolaire

*de renouveler le partenariat entre la commune de Seillons Source d'Argens et la commune de Brue-Auriac relative à l'accueil de loisirs et ce à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction

*d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette action

17.70 – Avenant n°1 Contrat de bail « ORANGE » pour l'implantation d'un équipement technique sur un terrain communal

Considérant la délibération n°09-18 du 20 mars 2009 relative au contrat de bail avec Orange pour l'implantation d'un équipement technique sur un terrain communal

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la Société ORANGE France a sollicité la Commune en vue d'augmenter la surface louée par Orange concernant l'implantation d'équipements techniques (équipements de systèmes de radiocommunications avec les mobiles) lieu-dit les Gravières Section H parcelle 624, dont la commune est propriétaire.

Cette augmentation de surface représente 4 m² à ajouter aux 18 m² existants.

Ce bail modifié est accepté moyennant un loyer annuel de 7 109.59 € net.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE

_ **D'ACCEPTER** les termes de l'avenant au contrat de bail entre ORANGE France et la Commune conclu pour l'implantation d'équipements techniques au lieu dit « les Gravières » cadastré section H parcelle 624,

_ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de compléter et signer ledit bail,

_ **DE PRENDRE ACTE** du montant du loyer annuel fixé à 7 109.59 € net à la date de la signature.

17.71 – SIGNATURE des MARCHES 2018-2019 SIVAAD :

Vu l'article 5 du code des marchés et l'article 5 de la convention constitutive du Groupement de commandes,

Vu la délibération n°8-52 du 19 juin 2008 concernant l'adhésion de la commune au SIVAAD, Considérant les entreprises retenues par la CAO en date du 28 septembre 2017, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des fournisseurs retenus 2018 et 2019 concernant la commune et les montants engagés par celle-ci.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu Monsieur le Maire

Décide à l'unanimité

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés retenus par la CAO du SIVAAD, pour 2018 et 2019, concernant sa collectivité conformément à l'état récapitulatif des fournisseurs retenus

17.72 – CESSION TERRAINS CHEMIN DU GAVELIER :

Dans le cadre des futurs travaux d'enfouissement des réseaux secs, de création de trottoirs et de réfection de la voirie du chemin du Gavelier, il est nécessaire de réaliser une cession de terrains le long de ce chemin.

Monsieur le Maire s'est rapproché des deux propriétaires concernés qui sont favorables pour céder une bande de terrain.

M. Xavier TOUITOU et Mme ROUYET Jennifer souhaitent céder gratuitement la parcelle H 1061 d'une superficie de 53 m2 conformément au projet du 09 décembre 2016 établi par M. CANELLAS (géomètres experts).

M. Jérémy GIOANA souhaite céder gratuitement la parcelle H 1059 d'une superficie de 40 m2 conformément au projet du 09 décembre 2016 établi par M. CANELLAS (géomètres experts).

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- d'accepter que la parcelle H 1059 d'une superficie de 40 m2 et la parcelle H 1061 d'une superficie de 53 m2 soient cédées gratuitement à la commune
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette cession qui sera réalisée par acte administratif

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.